

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 à 18h00**

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : CHARVET Colin, MARION Eric, MOURARET Arnaud, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, MONNIER Céline, SANCHEZ Muriel, MOLLIER Catherine et GRATADOU Elisabeth

Absent : M. RANCHIN Cédric

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jo RANCHIN

La séance a été ouverte à 18h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2021 à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Aménagement de la traversée : choix de l'entreprise**

Suite à la signature de la convention de mandat avec le SDEA au mois de juin dernier, la consultation des entreprises a été lancée en date du 19 juillet. La date limite de dépôt des offres était le vendredi 10 septembre.

Le Cabinet Naldéo a établi le rapport de dépouillement des offres suite à l'étude des dossiers. Deux groupements d'entreprises ont répondu à la consultation :

1. Groupement : LAUPIE SAS / JOUVE VILLARD BTP / MIGMA / REYNOUARD
2. Groupement : SOLS VALLEE DU RHONE / AUDOUARD et Fils

Au vu des critères de jugement des offres : prix 40% et valeur technique 60%, il apparaît que l'offre la mieux classée est celle de SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 386 985.63 € HT.

Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 386 985.63 € HT et autorise le Président du SDEA à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **2/ Budget communal 2021 : décision modificative n°1**

Lors du vote du budget, il avait été prévu sur l'opération 17 « Achats matériels » un montant de dépenses de 11 000 €. A ce jour, on arrive à un total de 9 263.77 € mandaté.

Il est donc nécessaire de voter une DM afin de remettre des crédits sur cette opération pour finir l'année.

Le Conseil municipal autorise de transférer 5 000 € de l'article 21318 opération 49 « Eglise » à l'article 2188 opération 17 « Achats matériels ».

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **3/ Mise à jour de la délibération portant mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)**

En date du 26 février 2018, une délibération du conseil municipal a mis en place le RIFSEEP sur la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à l'avis du Comité technique du Centre de Gestion.

Il est indiqué dans cette délibération que le montant de cette prime devra être revu au moins une fois tous les 4 ans, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour ce faire, une mise à jour de la délibération doit être votée afin de réactualiser les montants plafonds de chaque cadre d'emploi.

Le Conseil municipal, décide de modifier la délibération du 26 février 2018, comme suit :

Part IFSE :

Plafond 7 000 € pour les 3 cadres d'emplois

Part CIA :

Plafond 950 € pour le cadre d'emploi de catégorie B

Plafond 770 € pour les cadres d'emplois de catégorie C

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

#### **4/ SDEA : désignation du délégué**

Suite à l'adhésion de la Commune au SDEA, il est nécessaire de désigner un délégué afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale du syndicat.

Le Conseil municipal désigne M. Bernard CONSTANT comme délégué de la Commune auprès du SDEA.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

#### **5/ Extension du réseau d'électricité**

Une extension du réseau électrique est nécessaire pour desservir la parcelle C2008 sise au Quartier de La Croix du Bois.

Le SDE 07 estime les travaux d'extension du réseau à 11 228.00 € TTC. La part Commune s'élèverait à 2 339.16 € à payer en une fois à la fin des travaux.

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge le coût de l'extension du réseau électrique pour un montant de 2 339.16 € et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **6/ Conseil départemental : convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos**

Suite au dépôt du dossier Pass Territoires au mois de février, le Conseil Départemental a attribué le mobilier vélo demandé à la Commune. A ce jour, nous avons déjà reçu les racks de 3 et 5 vélos, nous attendons la livraison du box sécurisé.

Ce mobilier étant acheté par le Département, il est nécessaire de procéder à un transfert de propriété via une convention entre le Département et la Commune.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos avec le Département.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **7/ Subvention exceptionnelle pour l'Association Cultures !**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention de 250 € avait été accordée à l'Association Cultures ! sur le BP 2020 pour l'organisation du Festival des Balazucades 2020 mais qu'elle n'avait pas été versée suite à l'annulation du Festival pour cause sanitaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser cette subvention de 250 € à l'Association Cultures ! pour l'organisation du Festival des Balazucades 2021 qui a eu lieu du 9 au 12 septembre dernier.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Cultures ! de 250 € pour l'organisation du Festival des Balazucades 2021, autorise le Maire à signer les documents nécessaires et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **8/ Divers**

Heure de clôture de la séance : 20h10

**TABLEAU DES SIGNATURES****PV CM DU 24/09/2021**

<b>M. CONSTANT Bernard</b>	
<b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>	
<b>Mme CONSTANT Monique</b>	
<b>M. CHARVET Colin</b>	
<b>Mme GRATADOU Elisabeth</b>	
<b>M. MARION Eric</b>	
<b>Mme MOLLIER Catherine</b>	
<b>Mme MONNIER Céline</b>	
<b>M. MOURARET Arnaud</b>	
<b>M. RANCHIN Cédric</b>	<b>Absent</b>
<b>Mme SANCHEZ Muriel</b>	